


**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 11 avril 2023**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023 
ID : 060-216003756-20230411-2_2023_02-DE

Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 08
- pouvoirs : 02
- suffrages exprimés : 10

Date de convocation
05/04/2023
Date d'affichage
05/04/2023

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE-BOURDON-GOBET-DANGRÉAUX-DUVAL-VIGOGNE-PARÉDÈS- BONICHOT

Absents excusés : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE - M. VERNEY qui donne pouvoir à M. BONICHOT

Absent : M. LEGRAND

Secrétaire de séance : M. Didier BOURDON

2/2023/02: Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal l'affectation suivante des résultats 2022

Excédent de fonctionnement : 122 830,73 € - Excédent d'investissement : 33 084,65 €

Ces résultats seront reportés au BP 2023 de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 002 Recettes : 122 830,73 €

Section d'investissements :

Compte 001 Recettes : 33 084,65 €

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site Internet www.telercours.fr